



Appels surtaxés facturation de 3000 euros !

Par **BEA38**, le **26/12/2013 à 11:47**

En mai 2013, je reçois deux factures de Orange, d'un montant total de 3 000 euros correspondant à des appels surtaxés d'un numéro de voyage. Je n'ai jamais émis ces appels et je conteste les factures. Le service consommateur de Orange me renvoie au conciliateur des télécoms. Celui-ci me confirme que je suis responsable de ma ligne téléphonique, même si une personne extérieure à utilisé mon portable. Je reçois encore une mise en demeure de Orange me demandant de régler cette somme. rnJe touche le RSA et impossible de régler cette somme. Comment faire pour régler ce litige avec orange ?rnMerci pour votre aide.

Par **aguesseau**, le **26/12/2013 à 12:10**

bjr,rnsi vous avez prêté votre portable à une personne, vous devez payer les factures puis vous retournez contre la personne qui a utilisé votre portable.rnle litige est à régler avec cette personne, orange n'est pas responsable.rnsi vous n'êtes pas solvable, vous ne risquez pas grand chose.rncdtrncdt